

La Bavarde des Nounous



Réalisée par Céline A et Lætitia C



**Au mois
De novembre**

*les ateliers du Relais
seront sur le thème :*
**30 BOUGIES POUR
LES DROITS DE L'ENFANT**



**Info P4
POLE EMPLOI
IMPORTANTE**



En 1996, le Parlement français a décidé de faire du 20 novembre la « Journée Mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant » (loi 96/296 du 9 avril 1996).

Cette journée internationale est un moment privilégié pour se rendre compte des nombreuses injustices perpétrées contre les enfants dans le monde. Elle tente aussi de faire valoir la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989.

C'est le premier traité international à reconnaître les enfants comme des êtres à part entières porteurs de droits et dotés de libertés.

Elle célèbre cette année son trentième anniversaire.

UNE CONVENTION ET DES DROITS

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Son objectif ? protéger les droits de tous les enfants dans le monde.

Ce traité contient 54 articles. C'est le seul qui se consacre à l'ensemble des droits des enfants, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant affirme qu'un enfant n'est pas seulement un être fragile qu'il faut protéger mais que c'est aussi une personne qui a le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité.

Le texte précise que les enfants ont le droit d'être éduqué, soigné, protégé de la violence, de la maltraitance, de la discrimination et de toute forme d'abus et d'exploitation ; le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir, le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes ; le droit de s'amuser, d'avoir des loisirs, le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation, le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé, etc.

Elle a été ratifiée par 196 pays sur 197. Seul les États Unis ont refusé de s'engager.

Les États Unis ne s'engage par sur la Convention parce que plusieurs de ses États refusent d'abolir la peine de mort pour des crimes commis par des mineurs (même si la condamnation n'est effectuée qu'à la majorité). En outre, de nombreux lobbies pensent que cette convention ôte les droits des parents sur leurs enfants.)

Ce texte est très important, mais pas suffisant : il reste beaucoup à faire pour faire des droits des enfants une réalité.

Les droits ne sont réels que dans la mesure où ils sont mis en pratique, pour les enfants comme pour tous.

Promouvoir les droits des enfants, c'est tout d'abord créer les conditions sociales, économiques et culturelles afin que tous puissent y accéder. C'est à ce prix que les droits de l'enfant seront véritablement respectés.



LA SITUATION EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?

La promotion et le respect des Droits de l'Enfants ne doit pas rester un simple idéal, mais doit devenir une réalité au quotidien, que soient enfin reconnus les droits essentiels de l'enfant : droit à la protection, droit à la santé, droit au développement harmonieux, droit à la culture, droit à l'éducation.

ET EN FRANCE ?

1 million d'enfants pauvres
19 000 enfants maltraités
76 000 enfants sont en danger dans un contexte familial dégradé et qui menace leur développement éducatif et/ou matériel.
Quelque 240 000 enfants placés ou pris en charge
85 000 sont touchés par le saturnisme
150 000 filles et garçons quittent chaque année

le système scolaire sans aucune perspective

15 000 ne suivent pas leurs cours alors qu'ils sont inscrits au collège ou au lycée et qu'ils n'ont pas encore 16 ans.

15% des enfants qui arrivent au collège ne comprennent pas ce qu'ils lisent

Même si la France traite globalement bien 15 millions des moins de 18 ans, elle peut mieux faire. On peut par exemple dénoncer l'enfermement des petits dans les centres de rétention pour les migrants.



ET DANS LE MONDE ?

L'Unicef, dans son rapport annuel intitulé « Enfants exclus, enfants invisibles » relève qu'il existe de nombreux enfants qui ne sont même pas enregistrés à l'État civil.

1 milliard d'enfants sur Terre « souffrent de privations extrêmes liées à la pauvreté, à la guerre et au sida ».

265 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école

250 millions subissent directement les conséquences de conflits et de guerres

En 2015, un enfant meurt encore toutes les 3 secondes. Sans parler des millions d'enfants privés d'éducation, de soins, de nourriture, d'eau potable...

Parmi les nombreuses œuvres qui agissent pour que soit reconnue la dignité des pauvres et des enfants du monde entier, l'UNICEF est sûrement l'une des plus connues (www.unicef.fr).

Greta Thunberg et 15 autres jeunes de 12 pays ont déposé, le 23 septembre 2019 un recours en justice contre la France, l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil et la Turquie auprès de l'ONU. Ils dénoncent l'inaction des États face au changement climatique. En effet, selon le CIDE, les États doivent s'engager à protéger la santé et les droits des enfants. Les dirigeants n'ont pas tenu leurs engagements.





Information : pour tous renseignements composez le 3949 (si cela concerne vos droits demander le service INDEMNISATIONS) choix 4-

Inscription : dès la fin d'un contrat l'assistant maternel peut prétendre à l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE), sous réserve de la réglementation de l'UNDEIC il devra fournir l'attestation destinée à Pole emploi ainsi que la copie des contrats de travail et les bulletins de paie des activités toujours en cours.

Déclaration : lors de la déclaration mensuelle les salaires BRUTS sont à déclarer, tous les bulletins de paie sont à envoyer le même jour, déclaration : si vous dépassez 151h/mois vous devez déclarer 151h de travail- si vous faites moins de 151h vous devez déclarer les heures réellement travaillées.

Ex : je travaille 235h/mois ->je déclare 151h de travail.

Je travaille 71h/mois ->je déclare 71h de travail.

Fratrie : lors de la déclaration mensuelle pour une fratrie, sur le bulletin de salaire ajouter de façon manuscrite le nom et le prénom de chaque enfant, le salaire correspondant ainsi que le nombre d'heures pour chaque enfant.

Droits à l'ARE : pour le calcul de l'ARE il y a 2 éléments :

- La durée de l'ARE, est calculée sur les 28 derniers mois.
- Le taux de l'ARE, est calculé sur les salaires des 12 derniers mois

Les droits à l'ARE de l'assistant maternel ont une durée de vie entre 3 ans et 5 ans.

Le droit d'option : l'assistant maternel peut renoncer à ces anciens droits et demander un nouveau calcul de droits à condition que l'écart entre l'ancien et le nouveau capital de droit soit de 30% ou si l'ARE est inférieure à 20 euros.

Rupture de contrat : lorsqu'un enfant accueilli entre à l'école et que l'accueil se poursuit lorsque l'enfant est scolarisé, une rupture de contrat peut être effectuée avant l'entrée à l'école afin d'ouvrir de possible droits. Puis réaliser un nouveau contrat pour un accueil en « péri scolaire ».

Démission : si l'assistant maternel démissionne il n'y aura pas d'ouverture de droit à l'ARE.

A partir du 1^{er} novembre 2019, l'assistant maternel qui démissionne car le parent refuse de faire vacciner son enfant, des droits à l'ARE pourront être étudiés si l'ensemble des autres conditions d'ouvertures de droits sont satisfaites.

Lors d'une démission, au bout de 4 mois la situation de l'assistant maternel peut être étudiée par la commission paritaire qui déterminera s'il y a ouverture ou non des droits.

Attestation simplifiée UNEDIC ou Attestation Employeur Dématérialisée (AED) : **c'est le même document**, il est réalisé par le particulier employeur via le site internet POLE EMPLOI. Le site PAJEMPLOI indique un « lien » qui permet de rediriger le particulier employeur vers le site POLE EMPLOI. Lorsque le particulier employeur a créé son compte sur POLE EMPLOI et qu'il termine la saisie de l'attestation en ligne, celle-ci est automatiquement envoyée à POLE EMPLOI.

Livret d'informations sur les droits pour les assistantes maternelles disponible en ligne, via le lien :

(cliquez sur la photo)





INGREDIENTS

1 Petit potiron ; 3 Carottes ;
3 Pommes de terre ; sel

ÉTAPES DE PRÉPARATION

- À l'aide d'un grand couteau, **coupez le potiron** en morceaux.
- **Retirez** les graines et les filaments. À l'aide d'un économe, pelez la peau.
- **Epluchez** les pommes de terre et les carottes. Coupez les pommes de terre en cubes et les carottes en tronçons.
- **Déposez** tous les légumes dans le panier de la cocotte-minute. Couvrez d'eau, refermez-la.
- **Comptez 12 min** de cuisson dès que la soupape commence à siffler.
- Mixez les légumes avec l'eau de cuisson, salez très légèrement.



L'automne grelotte

Voici l'automne
Vole, vole, petite feuille
Saute, saute, l'écureuil
Cachez-vous les hérissons !
Où êtes-vous les champignons ?
Les grands arbres nus grelottent
Ils tremblent de toutes leurs
quenottes
Pom, pom, pom
Tombent les pommes
Pomme, pomme, pomme
Voici l'automne

Chantal Abraham
Extrait du recueil

« C'est mon p'tit doigt qui me
l'a dit »



Citations :

Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant. *Pythagore*



Chaque homme cache en lui un enfant qui veut jouer.
Friedrich Nietzsche

Il est beaucoup plus facile pour un philosophe d'expliquer un nouveau concept à un autre philosophe qu'à un enfant. Pourquoi ? Parce que l'enfant pose les vraies questions. *Jean-Paul Sartre*

"Dans chaque enfant il y a un artiste. Le problème est de savoir comment rester un artiste en grandissant."
Pablo Picasso

"Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années." *Pierre Corneille*

"La jeunesse est plus apte à inventer qu'à juger, à exécuter qu'à conseiller, à lancer des projets nouveaux qu'à poursuivre des anciens." *Francis Bacon*



Que faire avec de belles feuilles d'automne ? On peut faire de beaux bouquets, ou bien une couronne à accrocher à la porte ! Allez faire une balade et sélectionnez de belles feuilles pour agrémenter la porte des enfants. C'est super simple, la base est une simple assiette en carton évidée.

Et si les enfants aiment les feuilles, regardez ces autres idées créatives autour des feuilles d'arbre. Il faudra donc ramasser des feuilles, profitez-en pour apprendre aux enfants les différentes essences d'arbres que vous croiserez.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR FABRIQUER DES COURONNES DE FEUILLES

- une assiette en carton
- des feuilles sèches
- vous pourrez rajouter du papier de soie, des feuilles en tissu, des glands, des pompons, des sequins... on n'est pas obligé de se limiter aux feuilles des arbres!
- de la colle blanche
- éventuellement un ruban pour accrocher la couronne

COMMENT FABRIQUER UNE COURONNE DE FEUILLES D'ARBRES



1. On commence par évider une assiette : les enfants plus grands peuvent le faire tout seul, mais il faudra préparer les assiettes en amont pour les plus petits

2. Ensuite, c'est très facile on colle les feuilles sur le carton de l'assiette !



Ce n'est pas très compliqué et on peut appliquer le principe avec plein d'autres objets : des fleurs des champs l'été, des brindilles l'hiver...



FAIRE

AVEC

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

Energie

INFO → ÉNERGIE



Isolation des parois opaques

Dans une maison non isolée, 30% des déperditions se font par le toit. Saviez-vous cependant que la ventilation et les murs représentent également entre 20 et 25% des déperditions chacun? Cette répartition des déperditions dépend évidemment de l'isolation mise en place mais ne négligez pas la ventilation dans vos travaux.



Placer des panneaux réfléchissants derrière les radiateurs sur les murs non isolés permet d'améliorer la performance de vos radiateurs de 5 à 10 %. Ces panneaux permettent de renvoyer la chaleur émise dans la pièce au lieu qu'elle ne se dissipe dans le mur froid.

ATTENTION : ces panneaux ne sont pas utiles sur des murs isolés, ils peuvent même créer des problèmes de condensation entre le mur et le panneau.

Conseil du mois Isoler avant de changer sa chaudière

Avant d'envisager le changement de chauffage, il faut penser à isoler l'enveloppe du bâtiment (murs, toit, menuiseries...) afin de diminuer les déperditions et ainsi diminuer la puissance de l'équipement de chauffage à installer.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Espace Info Energie :
Valentine Bizet – 05.46.22.19.36